

MAIRIE DE PROMPSAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17 Février 2020

L'an deux mille vingt, le 17 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECONDE, Maire.

Date de convocation : 12 février 2020

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, PASQUIER Séverine, CHAPUT Céline, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, CLIQUE Michel, MARTIN Roland

Absents : Mme THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René Jean

Secrétaire de séance : Mr CLIQUE Michel

Ordre du jour : - Compte administratif 2019 ● Compte de gestion du receveur ● Affectation du résultat ● Demande d'acquisition d'un lavoir ● Affaires scolaires ● Association protectrice des animaux ● Questions diverses

Approbation de la séance du 26 novembre 2019

Compte administratif 2019

Président de séance : Madame CHAPUT Céline

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Compte Administratif de l'année 2019 qui donne les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	260 217,70	105 869,43
Dépenses de l'exercice	249 354,17	116 785,17
Résultat de l'exercice	10 863,53	- 10 915,74
Résultat antérieur	44 417,79	- 28 662,17
Résultat de clôture	55 281,32	- 33 662,17

Restes à réaliser : Dépenses : 25 500,00 €
 Recettes : 20 500,00 €
 Solde des restes à réaliser : - 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 établi par le Maire et présenté par Mme CHAPUT Céline.

Compte de Gestion du receveur

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal, dont les écritures sont identiques à celles de la commune.

Affectation du résultat 2019

POUR MÉMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	44 417,79
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	- 17 746,43
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/19	- 28 662,17
• Solde d'exécution de l'exercice	- 10 915,74
• Solde d'exécution cumulé	- 17 746,43

RESTES A RÉALISER AU 31/12/19	- 5 000,00
• Dépenses d'investissement	25 500,00
• Recettes d'investissement	20 500,00
SOLDE	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/19	33 662,17
• Rappel du solde d'exécution cumulé	- 28 662,17
• Rappel du solde des restes à réaliser	- 5 000,00
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
• Résultat de l'exercice	10 863,53
• Résultat antérieur	44 417,79
TOTAL A AFFECTER	55 281,32

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	33 662,17
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	21 619,15

Demande d'achat d'une parcelle communale - domaine public

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil de la demande des propriétaires des parcelles cadastrées section AB 50 et 51 qui souhaitent faire l'acquisition de la parcelle communale d'une superficie d'environ 35 m², jouxtant leur propriété et sur laquelle est implanté un ancien lavoir.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité se prononce favorablement pour la vente de ce bien qui n'est pas entretenu et ne présente pas d'intérêt pour la commune.

Toutefois, ce bien situé à l'angle de la rue E Clémentel et de la rue des Chenebières fait partie du domaine public de la commune et il convient dans un premier temps de procéder à son déclassement afin de l'incorporer dans le domaine privé.

Le conseil municipal charge le Maire de proposer ce bien pour la somme de 30 €uros le m², en précisant que :

- le mur le long de la rue des Chenebières devra être conservé et maintenu en bon état d'entretien
- les frais liés à ce déclassement (enquête publique, bornage, acte.....) seront entièrement à leur charge.

Si cette proposition est acceptée, le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs au bon déroulement de cette transaction.

Affaires scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission de sécurité, suite à sa visite du 6 février, a émis un avis favorable au maintien de l'ouverture de l'école.

Michel CLIQUE dresse un compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 11 février ; le maintien de la semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$ à la rentrée prochaine a été validé.

Dans le cadre du programme COMB'IMAGES (Education Artistique et Culturelle du Pays des Combrailles), le directeur de l'école demande une participation financière de 400 €uros pour la réalisation d'un panneau à poser sur la façade de l'école et la création de petits fléchages.

Le conseil municipal donne son accord ; les crédits seront prévus au BP 2020.

Convention avec l'Association Protectrice des Animaux

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une facture de 750 €uros de l'Association Protectrice des Animaux, pour la prise en charge de 5 animaux trouvés sur la commune et apportés à l'association par deux habitantes de la commune.

Suite à différents échanges, il est proposé soit de procéder au règlement de la facture soit de signer une convention avec l'APA.

Le conseil municipal, après débat et délibération décide de signer la convention proposée pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2020 ; le montant de la redevance étant calculée au nombre d'habitants.

Vente de dalles en pierre de Volvic

Monsieur le Maire fait part au conseil que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en restaurant scolaire, les dalles en pierre de Volvic ont été déposées et que des particuliers se portent acquéreurs.

Le conseil municipal après délibération émet un avis favorable à la vente de ces dalles au prix de 80 € le m².

Questions diverses

↻ L'étude sur la restauration de l'église a débuté ; les relevés ont été réalisés

↻ Le bornage rue du Moulin a été réalisé ; A cette occasion il a été constaté qu'une tête de pont a été cassée par SEMERAP lors des travaux de rénovation du réseau d'eau potable. Le Maire est chargé de demander à SEMERAP d'effectuer la réparation.

↻ Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du rapport établi suite à la pose d'un radar aux entrées et sorties de la commune sur la route de Châtel. Ce rapport fait apparaître un trafic important et de nombreuses infractions liées à la vitesse excessive de certains véhicules. Il devra être tenu compte de ce rapport lors de l'étude sur l'aménagement en traverse de la RD.

↻ Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a dû faire intervenir un technicien suite à un problème sur le ballon thermodynamique installé dans la salle polyvalente et qu'il est nécessaire de souscrire un contrat d'entretien.

Le conseil municipal charge le Maire de demander des devis et l'autorise à signer le contrat avec la société la mieux disante.

Le secrétaire de séance

Michel CLIQUE